



HEURES SUPPLÉMENTAIRES, COMPOSITION DES JURYS : LA CGT DIT STOP !

Les agents le savent, la répartition des heures supplémentaires à la DJS est extrêmement injuste, en fonction des chefs de circonscriptions soucieux d'améliorer le pouvoir d'achat des agents et ceux faisant les bons élèves auprès de la direction. Le fait est que certaines circonscriptions n'octroient jamais ou très rarement d'heures supplémentaires ! Cette situation inégalitaire doit cesser, les agents de notre direction doivent y avoir accès de manière équitable, dans un contexte où le point d'indice et les conditions de travail sont gelés depuis plus de 10 ans.

Autre sujet, nous avons reçu un important nombre de réclamations concernant la composition des jurys d'examens professionnels (notamment l'EAPS 1ère et 2ème classe de cette année), les agents se retrouvant en face du même jury que l'an passé, composé souvent d'anciens collègues ou d'anciens responsables. Nous rappelons que selon les règles en vigueur, les membres de jury qui connaissent un candidat doivent s'abstenir de l'interroger et doivent se retirer des délibérations. Aussi, il convient de ne pas nommer au sein du jury des personnes assurant, parallèlement à leurs fonctions, des préparations aux examens et aux concours.

Cette année, le jury a fait le choix incompréhensible de ne pas satisfaire le nombre de places disponibles aux examens professionnels (7 reçus sur 10 places au 1ère classe, 8 reçus sur 9 places au 2ème classe) en faisant croire que nos collègues n'auraient pas un niveau suffisant. La CGT milite pour un ratio 100% promus/promouvables, à l'ancienneté, et des concours où l'impartialité du jury ne peut être mise en doute !

Nous demandons une audience auprès de la direction qui devra se positionner sur ces sujets et faire acte de transparence ! Nous demandons le décompte par territoire des heures supplémentaires ainsi que le renouvellement total des membres de jurys de concours et d'examens professionnels.

**cgtvilledeparis.fr
cgtevspc@paris.fr**